

A. L'AIDE

Les conditions requises pour bénéficier de l'aide financière sont les suivantes :

- 1- Être de nationalité burkinabé ;
- 2- Être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- 3- Être régulièrement inscrit dans une institution d'enseignement supérieur publique au Burkina-Faso ;
- 4- N'avoir pas plus de 26 ans au 31 décembre de l'année civile en cours ;
- 5- Être non boursier et ne pas bénéficier de prêt ;
- 6- Ne pas exercer un emploi salarié et ne pas être inscrit au Service National pour le développement ;
7. Disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de F CFA;
8. Avoir déposé un dossier complet de demande d'aide financière auprès de la Direction générale du Fonds national pour l'Education et la Recherche (FONER) en ligne sur la plateforme <https://foner1.net/>.

NB : Le montant de l'aide est de 175 000 F CFA.

B. LE PRÊT

Le Fonds National pour l'Education et la Recherche accorde des prêts d'étude suivant les dispositions légales.

Les prêts d'étude sont des soutiens financiers accordés annuellement aux étudiants en vue de leur permettre de mener des études supérieures. D'un montant de 225 000 F CFA, le prêt d'étude n'est ni une bourse, ni une aide. Il est remboursable avec intérêt.

Les conditions requises pour bénéficier d'un nouveau prêt d'étude sont les suivantes :

1. Être de nationalité burkinabé;
2. Être titulaire du baccalauréat ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
3. Être régulièrement inscrit dans un institut public ou privé d'enseignement supérieur (reconnu par la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGsup) au Burkina-Faso ;
4. Être âgé de 28 ans au plus au 31 décembre de l'année civile en cours en licence 1, 29 ans en licence 2, 30 ans en licence 3, 32 ans en master 1 ; 33 ans au master 2 et 35 ans au doctorat;
5. Être non boursier et ne pas bénéficier de l'aide ;
6. Ne pas exercer un emploi salarié et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement ;
7. Avoir déposé une demande de prêt d'études en ligne sur la plateforme <https://foner1.net> et un dossier physique dans une Direction du FONER ou dans les CU ou dans les Instituts d'enseignement privé auprès des points focaux ;

8. S'engager formellement à rembourser le prêt contracter.

C. Prêt de frais de laboratoire

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes:

1. Être de nationalité burkinabé ;

2. Être régulièrement inscrit dans un institut public ou privé d'enseignement supérieur (reconnu par la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGsup) au Burkina-Faso ;
3. Être non boursier et ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
4. Ne pas être inscrit au Service National pour le Développement ;
5. Être membre d'un laboratoire agréé par l'Etat ;
6. Être encadré par un directeur de thèse pour les étudiants en cycle doctoral ou de mémoire pour les étudiants en Master 2 ;
7. S'engager formellement à rembourser le prêt contracté.